



NATIONS UNIES



TRENTIÈME SESSION DE LA CEPALC
SAN JUAN, PORTO RICO, 28 JUIN – 2 JUILLET 2004

Distr.
GÉNÉRALE

LC/G.2246(SES.30/11)
15 juin 2004

FRANÇAIS
ORIGINAL: ESPAGNOL



COMITÉ SPÉCIAL DE SESSION SUR LA POPULATION ET LE DÉVELOPPEMENT DE LA CEPALC

Annotations à l'ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau

Conformément aux dispositions du Règlement de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), il incombe, en premier, d'élire un Président, deux vice-présidents au moins et un rapporteur. Comme proposé dans les annotations de l'ordre du jour provisoire de la trentième session (LC/G.2241(SES.30/2)), la composition de ce Bureau pourrait être arrêtée, tout comme celle des autres comités, durant la réunion des chefs de délégation qui sera tenue le 28 juin 2004. Les membres du Bureau restent en fonctions jusqu'à l'élection de leurs successeurs.

Il faut rappeler que, comme le prévoient la résolution 536(XXV) de la CEPALC, intitulée "Plan d'action régional sur la population et le développement pour l'Amérique latine et les Caraïbes", ainsi que les dispositions du paragraphe 98 de ce Plan (LC/G.1920; LC/DEM/G.159), le Comité spécial de session sur la population et le développement de la CEPALC est l'ultime responsable du suivi et de la révision des questions se rapportant à la population et au développement, et en particulier du Plan d'action régional. La tâche de veiller à la coordination, au suivi et à la révision entre les réunions du Comité spécial est confiée au Bureau, avec le concours du Secrétariat de la CEPALC qui agira à titre de secrétariat.

2. Adoption de l'ordre du jour provisoire

Les représentants seront saisis, en vue de son examen et son adoption, de l'ordre du jour provisoire, élaboré par le Secrétariat, de commun accord avec la Présidence du Bureau du Comité spécial. Les délégués des États membres pourront formuler des commentaires et proposer les amendements qu'ils estimeront pertinents, conformément au Règlement de la CEPALC.

Il faut mentionner que l'ordre du jour provisoire a été élaboré à la lumière du Plan d'action régional et des dispositions contenues dans les résolutions 536(XXV), 556(XXVI) et 577(XXVIII) de la CEPALC, de même que des accords émanés de la réunion du Bureau élargi du Comité spécial de session sur la population et le développement de la CEPALC (Santiago du Chili, 10 et 11 mars 2004).

3. Rapport de la Présidence du Bureau du Comité spécial de session sur la population et le développement de la CEPALC

Documents de référence:

- Informe de la reunión de la Mesa Directiva Ampliada del Comité especial de session sur la population et le développement de la CEPALC (LC/L.2141), Santiago du Chili, 10 et 11 mars 2004
- Rapport du Comité spécial de session sur la population et le développement de la CEPALC (LC/G.2182-P, annexe 2), 7 mai, Brasilia, Brésil

La Présidence du Bureau du Comité spécial sur la population et le développement présentera un rapport général sur l'exécution du Plan d'action régional sur la population et le développement pour l'Amérique latine et les Caraïbes, la mise en œuvre du Programme d'action adopté à la Conférence internationale sur la population et le développement (Le Caire, 1994), ainsi que sur les activités menées par le Bureau durant la période mai 2002-juin 2004.

Le Directeur du Centre latino-américain et de Caraïbes de démographie (CELADE) – Division de la population de la CEPALC fera le bilan des activités menées par le Secrétariat au cours de la période mai 2002-juin 2004, ainsi que des priorités fixées pour les tâches futures du CELADE dans les mois à venir.

La Directrice pour l'Amérique latine et les Caraïbes du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) présentera un rapport des activités menées et prévues par le Fonds à l'échelon régional, dans le cadre du Programme d'action du Caire, ainsi que sur les mesures considérées essentielles pour poursuivre l'exécution du Programme d'action de la Conférence internationale.

4. Degré d'accomplissement en Amérique latine et dans les Caraïbes du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, dix ans après son adoption: présentation des résultats émanés de la réunion du Bureau élargi du Comité spécial de session sur la population et le développement de la CEPALC (Santiago du Chili, 10 et 11 mars 2004)

Documents de référence:

- Informe de la reunión de la Mesa Directiva Ampliada del Comité especial de sesión sur la población et le développement de la CEPALC (LC/L.2141), Santiago du Chili, 10 et 11 mars 2004
- Conmemoración del décimo aniversario de la celebración de la Conferencia Internacional sobre la Población y el Desarrollo: acciones emprendidas para la implementación del Programa de Acción en América Latina y el Caribe, *serie Población y desarrollo*, N° 55 (LC/L.2064/Rev.1-P)
- *Report of the Caribbean Subregional Meeting to Assess the Implementation of the Programme of Action of the International Conference on Population and Development Ten Years after its Adoption* (LC/CAR/G.761)
- *Review of the implementation of the Cairo Programme of Action in the Caribbean (1994-2004): achievements and constraints* (LC/CAR/G.767)
- La dinámica demográfica en América Latina, *serie Población y desarrollo*, N° 52, (LC/L.2127-P)

Conformément à la décision adoptée à la réunion du Bureau élargi, la Présidence informera des résultats émanés de cette réunion, où a été dressé le bilan des mesures prises aux fins de la mise en œuvre du Programme d'action en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Un rapport sera également présenté sur la réunion tenue à Trinité-et-Tobago en vue de la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement dans les Caraïbes (11 et 12 novembre 2003).

5. Population, vieillissement et développement

Document de travail

- Población, envejecimiento y desarrollo (LC/G.2235(SES.30/17))

Document de référence:

- *Population Ageing in the Caribbean: An Inventory of Policies, Programmes and Future Challenges* (LC/CAR/G.772/Corr.1)

Conformément aux dispositions du paragraphe 78 du Plan d'action régional sur la population et le développement pour l'Amérique latine et les Caraïbes, et de la résolution 536(XXV) de la CEPALC, il incombe au Comité spécial, lors des réunions qu'il tient à l'occasion des sessions de la Commission, de se pencher sur la situation régionale en matière de population. Qui plus est, compte tenu du fait que la Commission de la population et du développement des Nations Unies a pour pratique d'aborder à chaque réunion une question de fond, il a été convenu, aux termes de la résolution 590(XXIX) de la CEPALC, que le Comité spécial se pencherait, à sa prochaine réunion, sur la question "Population, vieillissement et développement", et de confier au Secrétariat le soin de préparer à cette fin la documentation de fond requise.

En exécution de ce mandat, le Secrétariat a élaboré un document qui fait le tour de la problématique du vieillissement par rapport au développement, sur la base d'une analyse de la situation des personnes âgées de la région dans tous les domaines prioritaires prévus dans le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, ainsi que d'un examen des politiques et des programmes mis en place dans ce domaine.

6. La Stratégie régionale d'exécution en Amérique latine et dans les Caraïbes du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement (Madrid, 2002)

Document de référence:

- Informe de la Conferencia Regional Intergubernamental sobre Envejecimiento: hacia una Estrategia Regional de Implementación para América Latina y el Caribe del Plan de Acción Internacional de Madrid sobre el Envejecimiento (LC/L.2079)

Le Secrétariat informera brièvement des résultats de la "Conférence régionale intergouvernementale sur le vieillissement" effectuée à Santiago du Chili du 19 au 21 novembre 2003, et en particulier sur la Stratégie régionale d'exécution en Amérique latine et dans les Caraïbes du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, adoptée à cette occasion. Il faut rappeler, à cet égard, que dans le cadre de cette Stratégie, les pays se sont engagés à "Définir, dans un délai de six mois maximum après la Conférence, les buts spécifiques à atteindre, à la lumière de leur situation particulière, en fonction des objectifs de la Stratégie, ainsi que les mécanismes devant permettre le suivi des politiques et des programmes appliqués en ce sens. Les résultats accomplis seront présentés à la réunion du Comité spécial sur la population et le développement qui sera tenue lors de la trentième session de la CEPALC". Cette information peut être présentée dans le cadre du point 7 de l'ordre du jour.

7. Présentation des activités nationales relatives au suivi du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et à l'exécution du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement

L'examen de ce point de l'ordre du jour doit permettre aux pays de rendre compte de l'évolution récente dans ce domaine. Pour des raisons de temps, les représentants sont invités à dresser un bilan succinct des principales activités menées dans leurs pays respectifs et de présenter un rapport écrit plus exhaustif qui sera ensuite distribué.

8. Tables rondes:

- a) Population et pauvreté
- b) VIH/SIDA

Documents de référence:

- América Latina y el Caribe: dinámica demográfica y políticas para aliviar la pobreza, *serie Población y desarrollo*, N° 53 (LC/L.2148-P)
- América Latina: los rostros de la pobreza y sus causas determinantes, *serie Población y desarrollo*, N° 54 (LC/L.2149-P)
- El VIH/SIDA en América Latina y el Caribe en el contexto del décimo aniversario de la Conferencia Internacional sobre la Población y el Desarrollo, UNFPA

Dans le contexte de la commémoration du dixième anniversaire de la Conférence du Caire et conformément aux décisions adoptées à la réunion du Bureau élargi en mars 2004, il a été convenu d'analyser les thèmes "population et pauvreté" et "VIH/SIDA" lors de deux tables rondes auxquelles participeront des experts éminents en la matière. Ces questions sont considérées d'un intérêt particulier pour la région et correspondent, par ailleurs, aux thèmes prioritaires de la Déclaration du Millénaire. Le CELADE et le Fonds des Nations Unies pour la population mettront à la disposition des participants plusieurs documents de référence, spécialement préparés pour l'occasion.

9. Questions diverses

Dans le cadre de ce point de l'ordre de jour, les représentants sont invités à soulever toute question dont l'examen leur semble opportun.

10. Conclusions

Le rapport de la réunion du Comité spécial sur la population et le développement sera approuvé conformément au Règlement de la CEPALC. Ce rapport contiendra les observations et recommandations que le Comité jugera pertinentes aux fins de l'application et du suivi du Plan d'action régional sur la population et le développement pour l'Amérique latine et les Caraïbes, et pouvant servir d'orientation aux travaux du Secrétariat en la matière. Ces observations et recommandations seront présentées à la plénière de la session de la CEPALC en vue de leur adoption.